



## Assemblée générale

Distr. limitée  
15 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Point 42 de l'ordre du jour

**Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session  
extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement  
sur le virus de l'immunodéficience humaine  
et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

**Projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale**

**Débat plénier de haut niveau consacré à la suite à donner  
aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire :  
mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus  
de l'immunodéficience humaine et le syndrome  
d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 57/299 du 20 décembre 2002 intitulée « Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida », dans laquelle elle a décidé d'organiser une journée de débat plénier de haut niveau consacrée à la suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire et à la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida<sup>1</sup>, et de tenir en même temps que le débat plénier de l'après-midi une table ronde interactive officielle autour du thème : « Mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida : des politiques générales à la pratique – progrès réalisés, enseignements tirés de l'expérience et pratiques optimales »,

*Rappelant également* que, conformément à sa résolution 57/299, les interventions en débat plénier ne dépasseront pas cinq minutes chacune,

*Rappelant en outre* que, dans sa résolution 57/299, elle a invité le Président de l'Assemblée générale à régler, en consultation avec les États Membres, toutes les questions d'organisation en suspens,

1. *Décide* de modifier comme suit le paragraphe 2 de sa résolution 57/299 :  
« Décide d'organiser une journée de débat plénier de haut niveau consacrée à la suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire et à la mise

---

<sup>1</sup> Résolution S-26/2, annexe.



en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui se tiendra le 22 septembre 2003 »;

2. *Décide également* que la liste des orateurs devant intervenir en plénière sera établie dans l'ordre où les demandes ont été présentées, l'ordre de préséance étant le suivant :

- a) Chefs d'État ou de gouvernement ;
- b) Vice-présidents/princes héritiers ou princesses héritières;
- c) Vice-premiers ministres;
- d) Plus haut responsable du Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et de la Palestine, en sa qualité d'observateur;
- e) Ministres;
- f) Vice-ministres;
- g) Chefs de délégation;

et qu'en cas de changement du niveau de représentation, l'orateur de remplacement sera placé dans la dernière position disponible dans la catégorie appropriée;

3. *Décide en outre* que, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 57/299, seront invités à la table ronde interactive officielle qui se tiendra en même temps que le débat plénier de l'après-midi ceux des représentants de la société civile<sup>2</sup> figurant sur la liste soumise le 25 avril 2003 par le Président de l'Assemblée générale aux États Membres, qui n'ont soulevé aucune objection.

---

<sup>2</sup> A/57/CRP.4, annexe.